

AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES QUI SE TIENDRONT DE FAÇON VIRTUELLE ET AVIS D'ACCÈS AUX DOCUMENTS RELATIFS AUX PROCURATIONS

À l'intention des porteurs de titres des Fonds suivants :

FONDS SCOTIA REVENU AVANTAGE
FONDS SCOTIA D' ACTIONS MONDIALES À FAIBLE CAPITALISATION

(chacun, un « **Fonds** », et, ensemble, les « **Fonds** »)

Le 10 juillet 2026

Mesdames et Messieurs les investisseurs,

Nous vous écrivons pour vous aviser que des assemblées extraordinaires des porteurs de titres de chaque Fonds (chacune, une « **assemblée** », et, ensemble, les « **assemblées** ») seront tenues simultanément, uniquement de façon virtuelle (en ligne) le 12 août 2026 par voie de webdiffusion audio en direct à 11 h 00 (heure de Toronto) (après vous être inscrit au moyen du lien <http://meet.secureonlinevote.com> et avoir saisi le numéro de contrôle à 12 chiffres se trouvant sur le formulaire de procuration à compter de 30 minutes avant le début de l'assemblée visée).

Questions devant être examinées aux assemblées

Le but des assemblées est d'examiner les points suivants et, s'il est judicieux de le faire :

1. pour les porteurs de titres de chaque Fonds, d'approuver sa fusion dans le Fonds Scotia équilibré de dividendes ou le Fonds Scotia d'actions mondiales, selon le cas, comme le montre le tableau ci dessous (chacune, une « **fusion** », et, ensemble, les « **fusions** »);

Fonds dissous		Fonds prorogés
Fonds Scotia revenu avantage	devant fusionner avec	Fonds Scotia équilibré de dividendes
Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation	devant fusionner avec	Fonds Scotia d'actions mondiales

2. de traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à une assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Avant de voter, veuillez consulter la circulaire d'information de la direction des Fonds datée du 10 juillet 2026 (la « **circulaire d'information** ») pour obtenir une description complète des questions avant de voter. Vous trouverez de l'information supplémentaire sur les fusions proposées aux rubriques « Fusion du Fonds Scotia revenu avantage dans le Fonds Scotia équilibré de dividendes » et « Fusion du Fonds Scotia d'actions mondiales à faible capitalisation dans le Fonds Scotia d'actions mondiales », respectivement, de

la circulaire d'information. Une copie du texte de la résolution proposée autorisant chaque fusion figure à l'annexe A de la circulaire d'information.

Participation aux assemblées virtuelles

Gestion d'actifs 1832 S.E.C., le gestionnaire des Fonds (le « gestionnaire »), tiendra les assemblées uniquement de manière virtuelle au moyen d'une webdiffusion audio en direct. Les porteurs de titres ne pourront pas assister aux assemblées en personne, mais sont incités à participer de façon virtuelle. Tous les porteurs de titres des Fonds et les fondés de pouvoir dûment nommés, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, auront une occasion égale de participer aux assemblées et de s'entretenir avec le gestionnaire et d'autres investisseurs en temps réel. **Même si vous prévoyez actuellement de participer aux assemblées en mode virtuel, vous devriez considérer exercer les droits de vote rattachés à vos titres des Fonds à l'avance pour que votre vote soit comptabilisé dans le cas où vous éprouveriez des difficultés techniques.**

Pour participer à une assemblée, les porteurs de titres d'un Fonds devront se rendre sur le site <http://meet.secureonlinevote.com> et ouvrir une session en utilisant le numéro de contrôle à douze chiffres figurant sur leur formulaire de procuration. La plateforme de l'assemblée est entièrement prise en charge par les navigateurs courants et les appareils dotés de la version la plus à jour des plugiciels applicables. Veuillez vous assurer d'avoir une connexion Internet puissante, à haute vitesse de préférence, à l'endroit où vous avez l'intention de participer à une assemblée. Les assemblées de chaque Fonds commenceront promptement à l'heure indiquée aux présentes le 12 août 2026. L'inscription en ligne commencera 30 minutes avant le début de l'assemblée visée. Nous vous prions de vous donner amplement de temps pour effectuer le processus d'inscription en ligne. Si vous éprouvez des difficultés à accéder à l'assemblée au cours du processus d'inscription ou pendant l'assemblée, veuillez utiliser le lien pour le soutien technique qui sera affiché sur la page d'ouverture de l'assemblée. L'assemblée par webdiffusion permet aux porteurs de titres et aux fondés de pouvoir dûment nommés de participer à une assemblée en direct et de poser des questions. Les porteurs de titres inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent soumettre leur vote pendant l'assemblée. **Le numéro de contrôle à douze chiffres figurera sur le formulaire de procuration pour le ou les Fonds dont vous êtes porteur de titres à la fermeture des bureaux le 24 juin 2026. Si vous recevez plusieurs formulaires de procuration et êtes un porteur de titres de plus d'un Fonds, et souhaitez exercer votre droit de vote ou vos droits de vote à plus d'une assemblée, vous devrez ouvrir une session distincte pour chaque assemblée visée, dans différentes fenêtres de navigateur ou différents onglets, au moyen du numéro de contrôle à douze chiffres qui figure sur le formulaire de procuration de chacun des Fonds.**

Notification et accès

Comme l'autorise la législation canadienne en valeurs mobilières, nous avons choisi d'utiliser une procédure de notification et d'accès afin de réduire le volume de papier occasionné par la distribution de documents relatifs aux assemblées. Au lieu de recevoir un exemplaire papier de la circulaire d'information, vous recevez le présent avis qui décrit les procédures vous permettant d'accéder à la circulaire d'information en ligne ou d'en demander un exemplaire papier, qui vous sera posté gratuitement.

Pour obtenir des renseignements sur la procédure de notification et d'accès, veuillez communiquer avec le gestionnaire des Fonds au 1 800 268-9269.

Comment accéder à la circulaire d'information en ligne

Une version électronique de la circulaire d'information est disponible sur le site Web de SEDAR+ au www.sedarplus.ca, sur le site Web des Fonds, au <http://www.scotiafunds.com/fr/voteporteurtitre> et au www.secureonlinevote.com au moyen du numéro de contrôle figurant sur le formulaire de procuration ci-joint. Les documents demeureront disponibles sur le site Web des Fonds pendant un an à partir de la date du présent avis.

Comment obtenir un exemplaire papier de la circulaire d'information

Vous pouvez demander par téléphone, au 1 800 268-9269, qu'un exemplaire papier de la circulaire d'information vous soit envoyé.

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire papier de la circulaire d'information avant l'échéance du vote par procuration de 11 h 00 (heure de Toronto), le 10 août 2026, vous devriez tenir compte de la période de trois jours ouvrables nécessaire au traitement des demandes, de même que des délais de poste habituels du courrier de première classe suggérés par Postes Canada, et faire votre demande avant 11 h 00 (heure de Toronto), le 30 juillet 2026. Avant le 12 août 2026, un exemplaire de la circulaire d'information vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables après la réception de votre demande. Après le 12 août 2026, et pour une période d'un an à partir de la date du dépôt de la circulaire d'information sur SEDAR+, un exemplaire vous sera envoyé dans les dix jours civils après la réception de votre demande.

Date de clôture des registres

Le conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité du gestionnaire et en sa qualité de gestionnaire des Fonds, a fixé au 24 juin 2026 (la « **date de clôture des registres** ») la date de clôture des registres aux fins de la détermination des porteurs de titres qui ont le droit de recevoir un avis de convocation aux assemblées et d'y voter.

Vote

Même s'il est prévu que les assemblées des Fonds soient tenues à la même heure et au même endroit pour des raisons pratiques, les porteurs de titres de chaque Fonds voteront séparément sur les questions qu'ils doivent trancher.

Les détails relatifs aux fusions proposées devant être examinées aux assemblées sont présentés dans la circulaire d'information.

Vous n'avez le droit de recevoir l'avis de convocation à l'assemblée d'un Fonds et de voter à celle-ci que si vous étiez un porteur de titres inscrit du Fonds à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres. Si vous êtes un porteur inscrit ou un porteur véritable de titres d'un Fonds et êtes habilité à voter, vous pouvez exercer vos droits de vote de l'une ou l'autre des façons suivantes :

1. **Par Internet** : Pour voter en ligne, rendez vous au www.secureonlinevote.com pour accéder au site Web. Vous aurez besoin du numéro de contrôle à douze chiffres qui se trouve sur le **formulaire de procuration**. Si vous avez reçu plusieurs formulaires de procuration, veuillez vous assurer d'entrer chaque numéro de contrôle séparément pour exercer les droits de vote rattachés à tous vos titres. **L'heure limite pour voter est 11 h 00 (heure de Toronto), le 10 août 2026**, ou au plus tard 48 heures (compte non tenu des samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise d'une assemblée en cas d'ajournement.
2. **Par la poste** : Remplir et retourner dûment signé et daté le formulaire de procuration dans l'enveloppe-réponse affranchie ci-jointe à **Proxy Processing Department**, 2375 Fremont Street, Suite 1160, Port Coquitlam, BC, V3B 0N9, de telle sorte qu'il soit reçu au plus tard à 11 h 00 (heure de Toronto), le 10 août 2026, ou au plus tard 48 heures (compte non tenu des samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise d'une assemblée en cas d'ajournement. Si vous avez reçu plusieurs formulaires de procuration, veuillez vous assurer que vous les retournez tous afin d'exercer les droits de vote rattachés à tous vos titres. L'échéance fixée pour le dépôt des procurations peut faire l'objet d'une renonciation par le président ou la présidente d'une assemblée, à son entière appréciation et sans préavis. Une fois le formulaire de procuration rempli et retourné, vous pouvez participer aux assemblées par l'intermédiaire de la personne ou des personnes nommées sur le formulaire.
3. **Par télécopieur** : Vous pouvez transmettre votre formulaire de procuration rempli par télécopieur, au 1 888 496-1548, avant l'échéance, en vous assurant d'en retourner toutes les pages. L'heure limite pour voter est 11 h 00 (heure de Toronto), le 10 août 2026, ou au plus tard 48 heures (compte non tenu des samedis, dimanches et jours fériés) avant la reprise d'une assemblée en cas d'ajournement.

Veuillez consulter les instructions figurant sur le formulaire de procuration pour connaître la façon de voter par ces méthodes.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir plus d'information, les porteurs de titres des Fonds peuvent, selon le cas, se procurer le prospectus simplifié, les derniers aperçus du fonds, les rapports de la direction sur le rendement du fonds intermédiaires et annuels, les états financiers intermédiaires non audités et les états financiers annuels audités (selon le cas) déposés par chaque Fonds auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières du Canada. Des copies de ces documents sont disponibles sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, et peuvent être obtenues gratuitement sur demande en appelant le gestionnaire au numéro sans frais 1 800 268-9269, en consultant le site Web du gestionnaire, au www.scotiafunds.com/fr/voteporteurtitre, ou en écrivant à l'adresse suivante : 1832 Asset Management L.P., c/o Statements and Document Production, 16th Floor, 40 Temperance Street, Toronto, Ontario, M5H 0B4.

FAIT à Toronto le 10 juillet 2026.

**Par ordre du conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C.,
à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.,
à titre de gestionnaire et de fiduciaire des Fonds**

Par : (signé) Simon Mielniczuk
Titre : Secrétaire